

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 4

#### ■ Le rendez-vous du patrimoine

Annabelle Pando

**Régimes matrimoniaux : sécurité juridique renforcée pour les couples internationaux depuis le 29 janvier 2019**

### DOCTRINE

Page 7

#### ■ Droits européen et de l'UE

Véronique Legrand

**Vers l'instrumentalisation des règles de litispendance européenne ?**

### JURISPRUDENCE

Page 12

#### ■ Obligations / Contrats

Stanislas Barry

**Détermination de la nature de l'obligation du promettant d'un pacte de préférence et élargissement de son champ d'action (Cass. 3<sup>e</sup> civ., 6 déc. 2018)**

### CULTURE

Page 16

#### ■ Exposition

Didier Du Blé

Love, Ren Hang

## ACTUALITÉ

### Le rendez-vous du patrimoine

#### Régimes matrimoniaux : sécurité juridique renforcée pour les couples internationaux depuis le 29 janvier 2019 <sup>142m6</sup>

Annabelle PANDO

Le règlement européen de 2016 relatif aux régimes matrimoniaux est entré en vigueur le 29 janvier. Pour les unions formées à partir du 29 janvier dernier, ou les options pour une loi applicable intervenus à partir de cette date, le règlement met fin à la mutabilité automatique des régimes matrimoniaux prévue par la Convention de La Haye de 1978, source d'insécurité juridique pour les couples internationaux ou expatriés.

Plus de deux ans après son adoption, le règlement européen relatif aux régimes matrimoniaux est entré en vigueur le 29 janvier 2019, marquant un véritable tournant dans le droit international privé des régimes matrimoniaux. Les couples binationaux ou vivant à l'étranger bénéficient désormais d'un cadre juridique plus sécurisé et plus clair. Le point les nouveaux droits des époux et des partenaires de pacs en présence d'un élément d'extranéité.

#### ■ Les besoins des couples internationaux

Après le droit des successions avec la possibilité apportée par le règlement (UE) n° 650/2012 en matière de successions et de la

création d'un certificat successoral européen (JOUE 27 juill. 2012), offerte à toute personne depuis le 17 août 2015 de choisir la loi applicable à sa propre succession, le droit européen poursuit son uniformisation du droit de la famille, et précisément des régimes matrimoniaux. Il faut dire que l'Europe compte aujourd'hui 16 millions de couples internationaux. Chaque année, 450 000 successions et 13 % des nouveaux mariages comportent un élément d'extranéité. Or un conflit de loi risque de survenir lorsque les deux époux n'ont pas la même nationalité ou lorsqu'ils ne vivent pas dans le pays de leur nationalité commune.

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34